

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
Département des P.O.  
Arrondissement de Prades  
**COMMUNE  
DE JOCH**  
Siège :  
66320 JOCH  
☎ 04.68.05-80-08

**REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 01

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
Reçu en préfecture le 04/12/2023  
Publié le 04/12/2023  
ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

L'an deux mille vingt- trois le **01 Décembre** à dix- sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil - ancienne Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur **VILLELONGUE J.Pierre**, Maire

DATE DE LA  
CONVOCAION  
23/11/2023

**Nombre de membres  
en exercice : 09**  
Présents : 07  
Votants : 08

Pour : 08  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Pouvoirs : 01  
Vote : 08  
**OBJET :**

**Choix des entreprises  
pour les travaux  
« création d'une voie  
piétonne et  
cyclable « Cami del  
sallt » avec volet  
paysager**

**Étaient présents :** VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, , VILLELONGUE Jérôme, Patrick MANDRIER , Paulette VERDIER ,France ARGENCE, Aya PIAU,  
Absente donnant procuration : Thérèse TRABIS GURRERA donne procuration à Jean-Claude GRAULE  
Absent : Bruno PARAYRE  
*Secrétaire de séance Jean-Claude GRAULE*

**Considérant la délibération du 27 Septembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de « création d'une voie piétonne et cyclable « Cami del sallt » avec volet paysager »**

Monsieur le Maire expose  
Une consultation d'entreprise a été réalisée pour les lots suivants :  
**Lot 1 Voirie**  
**Lot 2 Clôture**  
**Lot 3 Débroussaillage**  
**Lot 4 Elagage**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si chacun d'entre eux a pu prendre connaissance du tableau récapitulatif reprenant tous les éléments des offres de prix des entreprises qui ont répondu à la consultation.  
Il précise par ailleurs que l'entreprise GUINTOLI qui avait été consultée pour le Lot 1 n'a pas répondu.  
Il détaille le résultat de la consultation afin que l'assemblée puisse se prononcer sur les offres des entreprises à retenir

<b>Lot 1</b>	<b>COLAS</b>	<b>CPL Terrassement</b>
Voirie	72 741.00 € H.T	29 093.20 € H.T
Irrigation	1 800.00 € H.T	2 095.92 € H.T
Option enrochement	20 367.00 € H.T	14 776.00 € H.T

  

<b>Lot 2</b>	<b>Méditer.clôtures</b>	<b>CPL Terrassement</b>
Clôture rigide		
Avec portail pivotant	9 953.09 € H.T	11 438.00 € H.T
Clôture simple		
Avec portail coulissant	9 247.89 € H.T	
Option portails coulissant		8232.00 € H.T

  

<b>Lot 3</b>	<b>SELVA Bois</b>	<b>ARBORICORDE</b>
Débroussaillage	2 650.00 € H.T	1 500.00 € H.T

  

<b>Lot 4</b>	<b>SELVA Bois</b>	<b>ARBORICORDE</b>
Elagage	4 500.00 € H.T	11 000.00 € H.T

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

Les membres du Conseil Municipal au vu des éléments qui leur avaient été adressés, entendu le détail exposé par Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

**DECIDE DE RETENIR** les entreprises suivantes

**LOT 1**

**CPL Terrassement**

Voirie 29 093.20 € H.T soit 34 911.84 € TTC

Irrigation 2 095.92 € H.T soit 2 515.10 € TTC

➤ OPTION enrochement 14 776.00 € H.T soit 17 731.20 € TTC

**LOT2**

**Méditerranée clôtures**

Clôture rigide et portail pivotant 9 953.09 € H.T soit 11 943.71 € TTC

**LOT3 et LOT4**

**SELVA Bois**

Débroussaillage 2 650.00 € H.T soit 3 180.00 € TTC

Elagage 4 500.00 € H.T soit 5 400.00 € TTC

COMAT ET VALCO 3 653.48 € H.T soit 4 384.18 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec chacune des entreprises retenues

**DIT QUE** le coût de cette opération se chiffrera à 66 721.69 € H.T soit 80 066.03 € TTC

**DIT QUE** les crédits avaient été inscrits au BP 2023

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié conforme

Le Maire : JP VILLELONGUE



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE



**SARL CPL TERRASSEMENT**

TRAVAUX DE TERRASSEMENT VRD

Démolition - Recyclage - Espaces Verts

Location Camions et Machines BTP

Siret : 534.997.788.000.29 APE 4312A

TVA Intracommunautaire n° FR 45 534 997 788

Mas des Angles

66750 St Cyprien

Jean Michel PETIT 06 08 23 94 77

Bureau : 04 68 95 64 90

Mail : mas.des.angles@wanadoo.fr

Bureau : adm-cplterrassement@outlook.com

Commune JOCH

Carrer Major

66320 JOCH

Référence : AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES

Devis N° 240030 du 27/10/2023

Page N° 1

Désignation	QT	Unité	P.u. H.T.	REM	PU NET	Montant H.T	Tva
<p>Adresse du chantier : COMMUNE DE JOCH 66320</p> <p>AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES CHEMINEMENT PIETONNIER ET PISTES CYCLABLES</p> <p>LOT 1 : VOIRIE</p>							
<p><b>Prix forfaitaire pour préparation du terrain + installation de chantier</b> Ce prix sera forfaitaire. Il comprend l'aménage et le repliement des matériels, la fourniture, la mise en place et le remplacement de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux de la signalisation temporaire imposée par le gestionnaire de la voirie ou le coordonateur sécurité, l'aménagement des aires de stockage. Il rémunère aussi le nettoyage général de tout le chantier, le ramassage des ferrailles et débris éventuels, la dépose de clôture, la démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton, notamment l'arrachage de taillis, de souches d'arbres, broussailles, l'élagage et la taille des haies, l'évacuation à la décharge sur camion.</p>	1,00	FO	800,00			800,00	W1
<p><b>Décapage sur une épaisseur de 0,20m</b> Ce prix rémunère le m<sup>2</sup> de décapage sur une épaisseur de 0,20m. Il comprend la mise en dépôt provisoire dans l'enceinte du chantier pour utilisation ultérieure, notamment le remplissage des empochements, toute main d'œuvre et toutes sujétions.</p>	714,00	M2	3,20			2 284,80	W1
<p><b>Terrassement terrain toute nature et mise en forme fond de forme</b> Ce prix rémunère le m<sup>3</sup> de déblai non foisonné en terrain de toute nature. Il comprend la mise en forme des voies et aires de parkings, les remblais pour mise à la cote du fond de forme, le nivellement et le compactage du fond de forme. Il comprend aussi le chargement, le transport, le déchargement et le régalaie des excédents au lieu de décharge (tous frais à la charge de l'entreprise). Il tient compte également de toutes sujétions, notamment de celles qui pourraient résulter de la présence imprévue de canalisations ou de la</p>	862,00	M3	14,00			12 068,00	W1

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

Requer  
Le résultat

## SARL CPL TERRASSEMENT

TRAVAUX DE TERRASSEMENT VRD  
Démolition - Recyclage - Espaces Verts  
Location Camions et Machines BTP

Siret : 534.997.788.000.29 APE 4312A

TVA Intracommunautaire n° FR 45 534 997 788

Mas des Angles  
66750 St Cyprien

Jean Michel PETIT 06 08 23 94 77

Bureau : 04 68 95 64 90

Mail : mas.des.angles@wanadoo.fr

Bureau : adm-cplterrassement@outlook.com

Commune JOCH

Carrer Major

66320 JOCH

Référence : AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES

Devis N° 240030 du 27/10/2023

Page N° 2

Désignation	QT	Unité	P.u. H.T.	REM	PU NET	Montant H.T	Tva
nécessité d'évacuer les eaux météoriques, toute main d'oeuvre et toutes sujétions.							
<b>Couche de fondation de concassé de carrière 0/80 pour remblais de la rampe</b> Ce prix s'applique au m3 de remblai concassé mis en œuvre par couches de 0,20m et mesuré en place compactage terminé. Ces matériaux ne devront contenir ni argile, ni matière organique. Ces matériaux devront assurer à la couche de forme un module de déformation supérieur ou égal à 800 bars (ESSAIS DE PLAQUES à la charge de l'entreprise). Il rémunère le chargement le transport à pied d'oeuvre, le déchargement, le régalaie, l'arrosage, le compactage au moyen d'un rouleau vibrant lourd ou à pneus et le surfacage. La tolérance en altitude sera de 0,02m en plus ou en moins après cylindrage par rapport aux altitudes théoriques. Toute main d'oeuvre et toutes sujétions.	243,00	M3	35,00			8 505,00	W1
<b>Réalisation semelle béton pour blocs parcelaires + 1 rangée parpaings pleins</b> Ce prix rémunère le mètre linéaire de terrassement, fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 250 kg/m3 pour fondation continue 30x30 surmonté d'une rangée de parpaings pleins 20x20x50 y compris fourniture, transport, chargement et déchargement, toute main d'oeuvre et toutes sujétions	164,00	ML	14,85			2 435,40	W1
<b>Déplacement d' oliviers</b> Ce prix rémunère le déplacement et la plantataion d'olivier, chargement et déchargement, toute main d'oeuvre et toutes sujétions	25,00	UNI	120,00			3 000,00	W1
<b>SOUS TOTAL</b>						29 093,20	
<b>LOT 1 : VOIRIE OPTION</b>							
<b>Couche de base en 0/31,5 cylindré sur une épaisseur de 0.10m</b> Dans les mêmes conditions que le prix de la couche de fondation, ce prix s'applique au m3 en place de matériaux concassés 0/31,5 de carrière. Ces matériaux devront assurer un module de déformation supérieur ou égal à 900	52,00	M3	38,00			1 976,00	W1

**SARL CPL TERRASSEMENT**  
**TRAVAUX DE TERRASSEMENT VRD**  
*Démolition - Recyclage - Espaces Verts*  
*Location Camions et Machines BTP*

Siret : 534.997.788.000.29 APE 4312A  
 TVA Intracommunautaire n° FR 45 534 997 788

Mas des Angles  
 66750 St Cyprien  
 Jean Michel PETIT  
 Bureau : 04 68 95 64 90  
 Mail : mas.des.angles@wanadoo.fr  
 Bureau : adm-cplterrassement@outlook.com

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
 Reçu en préfecture le 04/12/2023  
 Publié le  
 ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

Berger  
 Levrault

Commune JOCH  
 Carrer Major  
 66320 JOCH

Référence : AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES  
 Devis N° 240030 du 27/10/2023

Page N° 3

Désignation	QT	Unité	P.u. H.T.	REM	PU NET	Montant H.T	Tva
bars (ESSAIS DE PLAQUES à la charge de l'entreprise). Les matériaux seront répandus en une seule couche et la tolérance en altitude sera de 0,01m en plus ou en moins par rapport aux altitudes théoriques, toute main d'oeuvre et toutes sujétions.							
<b>Enrochement</b> Mise en place d'enrochement avec Cailloux minimum 80 cm et 1,50m d'un côté de la voie Surface de l'enrochement hauteur variable d'enrochement de 1m à 3m, toute main d'œuvre et toutes sujétions.	100,00	M2	128,00			12 800,00	W1
<b>SOUS TOTAL</b>						14 776,00	
<b>LOT 1 : IRRIGATION</b>							
<b>Exécution de tranchées Epl Ø300 + remblai</b> Ce prix rémunère l'ouverture de tranchées EPL conformément aux plans et profils joints en terrain de toute nature, y compris rocher compact, pour pose de canalisations EPL, hauteur de couverture de 1,00m minimum au dessus de la génératrice supérieure, (le lot voirie tient compte de la fourniture des matériaux sur 0,50m), y compris rejets sur berge, étalements et blindage éventuels, dressement des parois et du fond de fouille, enlèvement et évacuation des déblais. Il comprend les épaissements quelles qu'en soient l'origine ainsi que toutes les sujétions liées à la rencontre de réseaux existants.	18,00	ML	48,00			864,00	W1
<b>Fourniture et pose canalisation en béton armé Ø300 interieur</b> Ce prix rémunère la fourniture, le transport, la pose en tranchée de canalisation en béton armé Ø300mm interieur, la descente en fouille, l'assemblage avec fourniture à pied d'œuvre et confection des joints, la coupe des canalisations, les essais, toute main-d'oeuvre et toutes sujétions, notamment la pose dans l'embaras des étais.	18,00	ML	68,44			1 231,92	W1
<b>SOUS TOTAL</b>						2 095,92	

**SARL CPL TERRASSEMENT**

TRAVAUX DE TERRASSEMENT VRD  
 Démolition - Recyclage - Espaces Verts  
 Location Camions et Machines BTP

Siret : 534.997.788.000.29 APE 4312A  
 TVA Intracommunautaire n° FR 45 534 997 788

Mas des Angles  
 66750 St Cyprien  
 Jean Michel PETIT 06 08 23 94 77  
 Bureau : 04 68 95 64 90  
 Mail : mas.des.angles@wanadoo.fr  
 Bureau : adm-cplterrassement@outlook.com

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
 Reçu en préfecture le 04/12/2023  
 Publié le  
 ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE



Commune JOCH  
 Carrer Major  
 66320 JOCH

Référence : AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES

Devis N° 240030 du 27/10/2023

Page N° 4

Désignation	QT	Unité	P.u. H.T.	REM	PU NET	Montant H.T	Tva
<b>LOT 2 : CLOTURE</b>							
<b>Réalisation de grillage en maille rigide de 1.5m de haut</b> Ce prix rémunère le mètre linéaire de la pose d'un grillage en maille rigide de 1.5m de hauteur y compris fourniture , transport , chargement et déchargement, toute main d'oeuvre et toutes sujétions	164,00	ML	38,50			6 314,00	W1
<b>Pose de portail pivotant de 3m</b> Ce prix rémunère la pose de 3 portails pivotant de 3m au niveau des entrées des parcelle y compris fourniture , transport , chargement et déchargement, toute main d'oeuvre et toutes sujétions	3,00	FO	1 708,00			5 124,00	W1
<b>SOUS TOTAL</b>						11 438,00	
<b>LOT 2 : CLOTURE OPTION</b>							
<b>Pose de portail coulissant de 3m</b> Ce prix rémunère la pose de 3 portails coulissant de 3m au niveau dse entrées des parcelles y compris fourniture , transport , chargement et déchargement, toute main d'oeuvre et toutes sujétions	3,00	FO	2 744,00			8 232,00	W1
<b>SOUS TOTAL</b>						8 232,00	

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
W1	TVA COLLECTEE A 20%	20,00	65 635,12	13 127,02

Total H.T. 65 635,12

Net H.T. 65 635,12

T.V.A. 13 127,02

Total T.T.C. 78 762,14

Date d'échéance : Mode de règlement :

Ce devis est une estimation, certaines données pouvant légèrement varier au cours des travaux.  
 Toute modification au présent devis sera soumise à un avenant accepté (signé) par les deux parties.  
 Ce devis reste valable 1 mois, merci de nous en retourner un exemplaire signé  
 Merci de faire précéder votre signature de la mention "Bon pour accord"

**Net à payer 78 762,14 €**  
 Soit 516 645,77 F

Devis N° 240030 du 27/10/2023

Montant 78 762,14

Code client CNEJOCH

IBAN : FR76 3000 4007 5800 0100 9663 624 BIC-ADRESSE SWIFT: BNPAFRPPXXX  
 N°ASSURANCE : 1ASS6-2003640-A

*Adresse du chantier*

AMENAGEMENT DES CASCADES  
66320 JOCH

VILLE DE JOCH  
Mairie  
Carrer Major  
66320 JOCH

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le



ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

Clôtures -  
Equipements sportifs - Serrurerie

**Fourniture et pose - Etudes et conseils  
pour professionnels et particuliers**

**AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES, CHEMINEMENT PIETONNIER ET  
PISTES CYCLABLES**

*DEVIS N° 19203 du 07/11/2023*

Page 1/2

Affaire suivie par SAADI Mansour Port 06 11 94 73 03 m.saadi@medclo.fr

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
<b>3.01.01 Clôture à panneaux rigides type RITMO Hauteur 1,50 M</b> Fourniture et pose - Panneaux rigides dim 2500 x 1430 mm en treillis soudé à maille rectangulaire 200 x 55 mm - Fil Ø 5 mm - Picots défensifs en partie haute ou basse du panneau, selon orientation du panneau - Rigidité obtenue par 2 plis horizontaux - Possibilité de redans par multiple de 100 mm - Poteaux section 80 x 50 mm avec système à encoches - Fixation des panneaux sans accessoires - L'ensemble en acier galvanisé et plastifié couleur standard - Scellements sur blocs tous les 2,53 m	164,000	ML	42,40	20%	6 953,60
<b>VARIANTE</b> <b>Clôture grillagée type SIMPLE TORSION Hauteur 1,50 M</b> Fourniture et pose - Grillage simple torsion maille 50/15 fil Ø 2,5 mm - Fil de tension n°16 tendus sur 3 rangées - Tendeurs n°2 - Poteau LUX Ø 50 mm avec système à crémaillère - Fixation du grillage par agrafe oméga - Renforts dans les angles, aux départs et tous les 50 ml par jambe de force - L'ensemble en acier galvanisé et plastifié couleur standard - Scellement sur blocs tous les 2,50 ml <b>164,00 ML à 38,10 € = 6 248,40 € HT</b>					

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE



# AMENAGEMENT PAYSAGE DES CASCADES, CHEMINEMENT PIETONNIER ET PISTES CYCLABLES

DEVIS N° 19203 du 07/11/2023

Page 2/2

LIBELLE	QTE	U	PU. HT	TVA	TOTAL HT
3.01.02 Portail pivotant type RITMO Dim 3,00 x 1,50 M Fourniture et pose - Montants 40 x 40 mm - Traverses 30 x 30 mm - Poteaux 80 x 80 mm scellés dans massifs béton - Remplissage par panneau rigide - Fermeture par serrure LOCINOX 3 clefs fournies - Protection de l'ensemble en acier galvanisé et plastifié couleur standard	3,000	U	999,83	20%	2 999,49

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	9 953,09	1 990,62

Validité : 30 jours

MONTANT H.T. 9 953,09

TVA GLOBALE 1 990,62

MONTANT T.T.C. en Euros 11 943,71

Onze mille neuf cent quarante trois euros et soixante onze cents

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Bon pour accord, le   /  /





Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
 Reçu en préfecture le 04/12/2023  
 Publié le  
 ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE



*Élagages, tailles et abattages délicats  
 Gestion de propriétés boisées*

Adresse : 11 rue de l'étang – 66500 LOS MASOS - Siret N°752 844 878 00021  
 Tél : 06 35 31 25 56 – Email : [selvabois@yahoo.fr](mailto:selvabois@yahoo.fr)  
 Site : [www.facebook.com/SelvaBois](http://www.facebook.com/SelvaBois)  
 Assuré en Responsabilité Civile chez Generali N°AN282195

Commune de JOCH CARRER MAJOR 66320 JOCH	
Devis	N°231109B
Date	09/11/2023

Désignation des travaux	Uté	Qté	PU € HT	Tot € HT
<b>LOT 4 ELAGAGE</b>				
<b>TRAVAUX D'ABATTAGE</b>				
Abattage de feuillus divers (châtaigniers, frênes, chênes, merisiers, etc) dans le ravin <i>Abattage d'arbres dans le ravin, transport, chargement et déchargement, toute main d'œuvre et toutes sujétions</i>	U	1	4500,00	4500,00
Gestion des rémanents <i>Branchages broyés au broyeur de branches Bois évacué</i>	U	1	Inclus	
<b>Total HT</b>				<b>4500,00</b>
<b>TVA 20,00 %</b>				<b>900,00</b>
<b>TVA 10,00 %</b>				<b>0,00</b>
<b>Total TTC (Euros)</b>				<b>5400,00</b>

**Devis valable 3 mois.**

**Règlement à la réception des travaux.**

Fait à :

Le :

Signature :

« Devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté »

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

Reçu en préfecture

En ID : 066-216600890-20231201-2023A71-DE

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 066-216600890-20230927-2023A52-DE

# COMAT & VALCO

## EQUIPEMENTS

### Adresse de livraison

MAIRIE DE JOCH  
CARRER MAJOR

66320 JOCH

MAIRIE DE JOCH  
CARRER MAJOR

66320 JOCH

## Devis

Numéro : VP309921

N° Compte : V66320023

Date : 25/09/2023

Page : 1

N° client : 66320023

Commentaire : MR LE MAIRE

Agent : V04

Domiliation : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON Code banque : 10096 Code guichet : 18523 N° compte : 00026889401 Clé RIB : 31  
IBAN : FR7610096185230002688940131 BIC : CMCIFRPP

Référence	Désignation	Quantité	PU	Remise	PU Net	Montant	C
019966	TABLE RUSTIQUE PIN LONGUEUR 2000 MM - EN PIN TRAITÉ AUTOCLAVE CLASSE 4	2,00	785,00	10,00%	706,50	1 413,00	1
026471	TABLE RUSTIQUE PIN VERSION RALLONGEE LONGUEUR 3000 MM - EN PIN TRAITÉ AUTOCLAVE CLASSE 4 FRANCO DE PORT	2,00	1 273,00	12,00%	1 120,24	2 240,48	1
V04	CONSIGNES DE RECEPTION DE MARCHANDISES : Les marchandises doivent être obligatoirement CONTROLEES EN PRESENCE DU CHAUFFEUR lors de la livraison, même si l'emballage est en bon état apparent. Toute anomalie devra être notifiée sur le bon de livraison et confirmée dans les 48 heures par lettre recommandée au transporteur. En cas de non-respect de cette procédure, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.  Cordialement, VIRGINIE MOLINIER-SABOT TEL : 04 67 24 95 64 FAX : 04 67 24 10 06 <a href="mailto:commercial4@comatvalco.com">commercial4@comatvalco.com</a>  N° SIRET : N° ENGAGEMENT: (A entourer) Souhaitez-vous recevoir votre facture par portail CHORUS PRO: Oui / Non	1,00	0,00		0,00	0,00	1

CT	Base	Rem	Net	% Tva	Mt TVA
I	4 116,00	462,52	3 653,48	20,00	730,70
	4 116,00	462,52	3 653,48		730,70

<b>TOTAL TTC</b>	4 384,18 €
<b>NET A PAYER</b>	4 384,18 €

COMAT ET VALCO - GS 70130 - 253 BD ROBERT KOCH - 34536 BEZIERS CEDEX - N° SIRET 401 967 492 00240 - RCS Béziers  
[www.comatvalco.com](http://www.comatvalco.com) - E-mail : [societe@comatvalco.com](mailto:societe@comatvalco.com)

Tél. **0825 34 08 34** Service 0,15 €/min + prix appel Fax **0825 34 08 35** Service 0,15 €/min + prix appel

Siège social : SAS CREACOM - Lieu dit Val de Pons - 83350 Ramanuella au capital de 1 500 000 € - N° SIREN 401 967 492 - RCS Fréjus - N° TVA intracommunautaire FR40 401 967 492  
Code NAF 4669C

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
Département des P.O.  
Arrondissement de Prades  
**COMMUNE  
DE JOCH**  
Siège :  
66320 JOCH  
☎ 04.68.05-80-08

**REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 01

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 066-216600890-20231201-2023A65-DE



L'an deux mille vingt-trois le **01 Décembre** à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil - ancienne Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur **VILLELONGUE J.Pierre**, Maire

Etaient présents : **VILLELONGUE J.Pierre**, Jean-Claude **GRAULE**, , **VILLELONGUE Jérôme**, Patrick **MANDRIER**, Paulette **VERDIER**, France **ARGENCE**, Aya **PIAU**,

Absente donnant procuration : Thérèse **TRABIS GURRERA** donne procuration à Jean-Claude **GRAULE**

Absent : Bruno **PARAYRE**

Secrétaire de séance **Jean-Claude GRAULE**

DATE DE LA  
CONVOCAION  
23/11/2023

Nombre de membres  
en exercice : **09**

Présents : **07**

Votants : **08**

Pour : **08**  
Contre : **00**  
Abstention : **00**  
Pouvoirs : **01**  
Vote : **08**

**OBJET :**

**AUGMENTATION  
DES LOYERS  
2024**

Exécutoire après  
transmission en Sous-  
Préfecture

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'étudier l'augmentation des loyers des logements communaux applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il rappelle les montants des loyers actuels, et précise que la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3.5%.

Compte tenu de la précision à deux décimale de l'IRL et du plafonnement à 3.5% sa valeur pour le 3<sup>ème</sup> Trimestre 2023 s'établit à 141.03, soit une évolution de 3.49% sur un an.

Monsieur présente les incidences de cette augmentation sur les loyers de 2023 et suggère toutefois de ne pas augmenter le loyer du commerce « CAFE RESTAURANT L'ESCOLA » pour ne pas générer une charge supplémentaire à l'activité de ce commerce qu'il faut encourager.

Le Conseil Municipal ouï le détail des calculs d'augmentation présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

- **DECIDE** d'augmenter les loyers au 1er janvier 2024 selon l'indice IRL du 3ème trimestre 2023 soit 3.49%. et de les fixer comme suit
- le loyer du logement occupé par Madame **DE BEER 234.96 €**
  - le loyer du logement occupé par Monsieur et Madame **MAGNE 464.10€**
  - le loyer du logement occupé par Madame **OTAECHE 546.42 €** et **30€ de provisions sur charges**
  - le loyer du logement occupé par Monsieur **OFFRET** et Madame **FIORRUCI 437.14 €**
  - le loyer de Madame et Monsieur **GAMENTORE DENOY-gérants du café restaurant- 310.47€**
  - **De ne pas augmenter le loyer du commerce « Café Restaurant l'Escola »**
- **DELEGUE** à monsieur le Maire l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois , et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire :

**JP VILLELONGUE**



**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
Département des P.O.  
Arrondissement de Prades  
**COMMUNE  
DE JOCH**  
Siège :  
66320 JOCH  
☎ 04.68.05-80-08

REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 Décembre 2023

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le 04/12/2023

ID : 066-216600890-20231201-2023A66-DE

Rechercher

L'an deux mille vingt-trois le **01 Décembre** à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil - ancienne Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur **VILLELONGUE J.Pierre**, Maire

DATE DE LA  
CONVOCAION  
23/11/2023

Nombre de membres  
en exercice : 09  
Présents : 07  
Votants : 08

Pour : 08  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Pouvoirs : 01  
Vote : 08

**OBJET :**

**OUVERTURES DE  
CREDIT  
SUBVENTIONS  
« CAMI DEL SALT »**

Exécutoire après  
transmission en Sous-  
Préfecture

Etaient présents : **VILLELONGUE J.Pierre**, Jean-Claude **GRAULE**, ,  
**VILLELONGUE Jérôme**, Patrick **MANDRIER**, Paulette **VERDIER**, France  
**ARGENCE**, Aya **PIAU**,

Absente donnant procuration : Thérèse **TRABIS GURRERA** donne  
procuration à Jean-Claude **GRAULE**

Absent : Bruno **PARAYRE**

Secrétaire de séance **Jean-Claude GRAULE**

Vu la délibération 2023A52 du 27 Septembre 2023 sollicitant une  
subvention DETR pour « création d'une voie à mobilité douce,  
piétonne et cyclable : cami del salt » avec volet paysager

Vu la délibération 2023A51 du 27 Septembre 2023 sollicitant une  
subvention AIT pour « création d'une voie à mobilité douce,  
piétonne et cyclable : cami del salt » avec volet paysager

Considérant la réponse du Conseil Départemental indiquant  
qu'en date du 16 Novembre 2023, l'assemblée départementale a  
attribué pour le projet susdit une subvention de 30000.00€ au titre  
de l'AIT 2023

Considérant que par arrêté préfectoral n° PREF/SPP/2023-293-  
0004, sur proposition de Monsieur el Sous-Préfet de **PRADES** le  
Préfet des Pyrénées-Orientales a alloué une subvention de  
25000.00€ au titre de la DETR 2023 pour le projet susdit

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de  
faire une ouverture de crédit correspondant respectivement à  
chaque subvention obtenue à savoir

1323 -83	recette	+30 000.00€
13361-83	recette	+25 000.00€

Le conseil municipal ouï les explications de Monsieur le Maire  
après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et  
une voix par procuration

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédit suivantes

1323 -83	recette	+30 000.00€
13361-83	recette	+25 000.00€

DIT QUE le Service de Gestion Comptable de la Trésorerie de  
**PRADES** sera tenu informé de la présente décision

Ainsi fait et délibéré les jour mois, et an que dessus

Pour extrait conforme  
Le Maire  
JP VILLELONGUE



**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**  
Département des P.O.  
Arrondissement de Prades  
**COMMUNE  
DE JOCH**  
Siège :  
66320 JOCH  
☎ 04.68.05-80-08

**REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 01

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
Reçu en préfecture le 04/12/2023  
Publié le 04/12/2023  
ID : 066-216600890-20231201-2023A67-DE

L'an deux mille vingt-trois le **01 Décembre** à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil - ancienne Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur **VILLELONGUE J.Pierre**, Maire

**Étaient présents** : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, , VILLELONGUE Jérôme, Patrick MANDRIER, Paulette VERDIER, France ARGENCE, Aya PIAU,

Absente donnant procuration : Thérèse TRABIS GURRERA donne procuration à Jean-Claude GRAULE

Absent : Bruno PARAYRE

Secrétaire de séance **Jean-Claude GRAULE**

DATE DE LA  
CONVOCAION  
23/11/2023

**Nombre de membres  
en exercice : 09**  
Présents : 07  
Votants : 08

Pour : 08  
Contre : 00  
Abstention : 00  
Pouvoirs : 01  
Vote : 08

**OBJET :**

**NOUVELLES  
CONCESSIONS EN  
TERRE AU NOUVEAU  
CIMETIERE**

Monsieur le Maire fait état de la délibération du 09 Octobre 2017 qui avait fixé le prix du m2 des concessions perpétuelles en terre.

Le prix avait été fixé à 200 € le m2.

Il explique que la partie centrale du nouveau cimetière offre la possibilité de créer de nouveaux lots de concessions en terre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création de nouvelles concessions en terre.

A ce jour, nous ne pouvons pas déterminer le nombre de lots qui pourront être créés, la parcelle devant être nettoyée pour plus de visibilité.

Par ailleurs, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix de vente du m2.

Le Conseil Municipal ouï les explications de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration :

**DECIDE** de procéder au nettoyage de la parcelle centrale du nouveau cimetière afin de déterminer le nombre de lots de concession en terre et de pouvoir les mettre en vente

**FIXE** le prix au M2 de ces nouvelles concessions en terre à 200.00€ le m2.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié conforme

Le Maire : JP VILLELONGUE

